

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUNI 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022
Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.06.139

DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRE DU BUREAU TITULAIRE D'UN DELEGATION

Vu les articles L.5211-8, L5211-12 et R. 5214-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 92 4° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 codifié à l'article L 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5721-8 du même code,

Vu la délibération n°2020.07.115 du 17 juin 2020 portant sur les indemnités de fonction du président et des vice-présidents,

Vu la délibération n°2022.05.111 du 12 mai 2022 portant sur la délégation de présidence et animation de la commission tourisme,

Considérant l'élection d'un membre du conseil communautaire au sein du bureau,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, à savoir :

- Président : 41,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Vice-présidents : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Conseillers communautaires délégués : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il est proposé d'appliquer à compter du 23 juin 2022, les taux suivants :

- Président : 35% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Vice-présidents : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers communautaires délégués : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur cette proposition

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les taux des indemnités du Président, des vice-présidents et du Conseiller communautaire délégués tels que présentés ci-dessus.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

NOM Prénom	Qualité	Indemnité de fonction	
		Taux	Montant
LE SECQ Emmanuel	Président	35,00 %	1 361,29 €
POIRIER Franck	1 ^{er} vice-président	15,00 %	583,41 €
HOULLE Pascal	2 ^{ème} vice-président	15,00 %	583,41 €
DUGUET Christian	3 ^{ème} vice-président	15,00 %	583,41 €
COUDRAY Pascal	4 ^{ème} vice-président	15,00%	583,41 €
REVET Evelyne	5 ^{ème} vice-présidente	15,00%	583,41 €
ENCELIN Elyane	6 ^{ème} vice-présidente	15,00%	583,41 €
BOUETIER Jean- Jacques	7 ^{ème} vice-président	15,00%	583,41 €
DJENNADI- MENEHINI Virginie	Conseillère communautaire déléguée	6,00%	233,36 €
Totaux mensuels			5 678,52 €
Totaux annuels			68 142,24 €

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
 Et publication du

Le Président,
Emmanuel LE SECQ
